

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2018-2019).

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p><input type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p><input type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : supérieur</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Du 01/03/2018 au 16/03/2018</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 16/03/2018</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p> <p>Appel aux candidats, personnel enseignant Hautes Ecoles.</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles; - A Monsieur le Doyen de la faculté de Lettres, Traduction et Communication de l'Université Libre de Bruxelles. <p>Pour information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ; - Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - A Mesdames et Messieurs les Recteurs des Universités, - Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, - Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes Ecoles subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles; - Aux organisations syndicales. 						
<p>Signataire</p> <p>Administration : Administration générale de l'Enseignement Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Monsieur Jacques LEFEBVRE Directeur général</p>							
<p>Personnes de contact</p> <p>Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nom et prénom</th> <th style="text-align: left;">Téléphone</th> <th style="text-align: left;">Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les agents de la Direction de la Carrière</td> <td>02/413.20.29</td> <td>recrutement.enseignement@cfwb.be</td> </tr> </tbody> </table>		Nom et prénom	Téléphone	Email	Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be
Nom et prénom	Téléphone	Email					
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be					

OBJET : Appel aux candidats à des emplois de fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles - année académique 2018-2019

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer un exemplaire de l'appel publié au Moniteur belge de ce 1er mars 2018, comme annoncé dans la circulaire 6465 du 15 décembre 2017.

Il contient les instructions relatives à l'introduction des candidatures à des emplois vacants des fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année académique 2018-2019.

J'attire votre attention sur le fait que, **à peine de nullité**, les candidatures doivent être envoyées, sous pli recommandé, le 16 mars 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) au Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles **et également** auprès de l(des) établissement(s) concerné(s) et contenir les documents précisés dans le présent appel.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures est invitée à joindre celle-ci

- soit par téléphone au numéro 02/413 20 29, accessible du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- soit par courrier électronique à l'adresse recrutement.enseignement@cfwb.be.

Je vous signale enfin que l'avis publié au Moniteur belge du 1er mars 2018 constitue la seule source d'information officielle.

Dès à présent, je vous remercie de veiller à la communication de la présente circulaire aux membres des personnels relevant de votre autorité, circulaire diffusée sur le site « <http://www.enseignement.be/circulaires> » et accessible également via le site web de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse « www.wallonie-bruxelles-enseignement.be ».

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Appel aux candidatures à des emplois vacants des fonctions de rang 1 (personnel enseignant) à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles Année académique 2018-2019

I. GENERALITES.

Le présent appel est lancé en application de l'article 22 du décret du 24 juillet 1997¹ (<http://www.galilex.cfwb.be>) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Il vise les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les fonctions de rang 1 sont définies à l'article 5 du décret du 25 juillet 1996 relatif aux charges et emplois des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, comme suit:

1. Maître de formation pratique (MFP);
2. Maître assistant (MA);
3. Chargé de cours (CC).

Les titres de capacités requis pour exercer ces fonctions sont définis à l'article 4 du décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française.

Les spécificités des titres requis pour l'exercice des fonctions de rang 1 sont précisées dans le décret du 8 février 1999 précité, en regard des cours à conférer :

- dans l'annexe 1 pour les maîtres de formation pratique ;
- dans l'annexe 2 pour les maîtres-assistants ;
- A l'article 7 du décret du 8 février 1999² dans le respect de l'article 4 § 1^{er} pour les chargés de cours.

II. DEFINITIONS.

Pour la bonne compréhension du présent appel, il y a lieu d'entendre par :

Emploi vacant, tout emploi organique qui n'est pas attribué à un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 9, § 1 du décret du 25.07.96 précité) ;

Changement d'affectation, l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif (cf. article 27, § 4 du décret du 25.07.96 précité) ;

Changement de fonction, pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire (cf. article 12, § 2 du décret du 25.07.96 précité) ;

Mutation, le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel d'une Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles où il est affecté vers une autre Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique (cf. article 2, 25° du décret du 24.07.97 précité) ;

¹ Décret consultable, en version coordonnée et mise à jour, sur <http://www.galilex.be>

² Décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française

Extension de charge, l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer, et à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée (cf. article 2, 24° du décret du 24.07.97 précité).

III. TYPES DE CANDIDATURES.

Les **emplois vacants** des fonctions de rang 1 visés par le présent appel sont accessibles aux :

a) Membres du personnel nommés à titre définitif

- soit par **changement d'affectation (DCA)** et ce uniquement pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi ;
- soit par **changement de fonction (DCF)** ;
- soit par **mutation (DM)** ;
- soit par **extension de charge : (DEC)**.

b) Membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée

Par **extension de charge (TDIEC)** ;

c) Candidats à une désignation à titre temporaire :

A durée indéterminée (CTDI) : seuls les candidats qui exercent une fonction principale et qui ont été désignés à durée déterminée pour l'année académique 2017-2018 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2017, ou pour l'année académique 2016-2017 dans un emploi déclaré vacant lors de l'appel au Moniteur belge de mars 2016 et dont la désignation a été reconduite une seconde fois à durée déterminée pour l'année académique 2017-2018, peuvent être désignés à durée indéterminée dans l'emploi vacant qu'ils occupaient, à condition que le rapport sur leur manière de servir porte la mention « a satisfait »;

(Les candidats désignés au cours de l'année académique 2017-2018 en application de l'article 25 du décret du 24 juillet 1997 ne sont pas concernés ; une telle désignation à durée déterminée ne peut en aucun cas donner lieu à une désignation à durée indéterminée.).

A durée déterminée : (CTDD) : pour tous les autres cas.

IV. FORME DE LA CANDIDATURE.

A. Modèles de candidature :

La candidature sera rédigée d'après l'un des modèles appropriés tels que décrits ci-après et joints en annexe:

1. Pour les membres du personnel nommés à titre définitif :

- MOD DCA : demande de changement d'affectation;
- MOD DCF : demande de changement de fonction;
- MOD DM : demande de mutation;
- MOD DEC : demande d'extension de charge;

2. Pour les membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée :

- MOD TDIEC : demande d'extension de charge d'un membre du personnel désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée;

3. Pour les candidats à une désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée :

- MOD CTDI : demande de désignation à titre temporaire pour une durée indéterminée.

4. Pour les candidats à une désignation à titre temporaire :

- MOD CTDD : demande de désignation à titre temporaire pour une durée déterminée.

B. Instructions générales pour le contenu et l'envoi des candidatures :

A peine de nullité, toute candidature doit être envoyée sous pli recommandé à l'Administration mais également auprès de chaque établissement concerné pour le 16 mars 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi) et contenir les documents suivants :

DOCUMENTS A ENVOYER A L'ADMINISTRATION, SOUS PLI RECOMMANDE, A L'ADRESSE SUIVANTE:

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) - bureau 3E321
1080 BRUXELLES.**

1. L'acte de candidature rédigé à l'aide du formulaire approprié et l'annexe A :

- Modèle 1 : réservé au personnel nommé à titre définitif ;
- Modèle 2 : réservé aux candidats à une désignation à titre temporaire.

2. Le formulaire « emplois vacants » (annexe B), complété par vos soins en veillant à bien retranscrire les données exactes, à peine de nullité de la candidature, des emplois vacants, (**un formulaire par Haute Ecole si plusieurs sollicitées**).

3. S'il échet, l'annexe C : état des services dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. Une copie du/des titres de capacité requis (lors de la première candidature), un seul exemplaire même si vous sollicitez plusieurs emplois auprès d'un ou plusieurs établissements.

5. pour les candidats à la fonction de « Maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle », une copie de l'arrêté de nomination ou d'engagement à titre définitif en qualité d'instituteur préscolaire, d'instituteur primaire ou de régent, selon le cas, dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

6. pour les candidats aux fonctions de :

- « Maître de formation pratique – atelier de formation professionnelle »
- « Maître de formation pratique »

une (seule) copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française. Les candidats qui ne sont pas en possession de celle-ci sont invités à introduire une demande de reconnaissance d'expérience utile auprès de la commission compétente dans les délais fixés par le présent appel et à joindre au dossier de leur candidature la preuve de l'envoi de la demande (récépissé de l'envoi recommandé).

La condition de l'expérience utile ne sera remplie que lorsque l'Administration recevra la copie de la notification au candidat de la reconnaissance de l'expérience utile par le Gouvernement de la Communauté française.

Les personnes qui terminent leurs études au cours de l'année académique 2017-2018 peuvent introduire leur candidature dès cette année. Toutefois, leur candidature ne sera prise en compte qu'après avoir envoyé pour le 1^{er} octobre 2018 à l'Administration, à l'adresse précisée ci-dessus, l'attestation de réussite du cycle d'études correspondant.

Remarque : Un extrait de casier judiciaire ne doit pas être joint à la candidature. Toutefois, si le candidat reçoit la notification de sa désignation, il devra envoyer un extrait de casier judiciaire (modèle visé à l'article 596, al.2 du CIC) pour que sa désignation devienne effective et ce au plus tard le 13 septembre 2018.

En cas de candidatures multiples :

Les différentes candidatures peuvent être envoyées au moyen du même envoi recommandé (même enveloppe).

Si le candidat postule pour plusieurs emplois du présent appel, il complètera l'annexe B (relative aux emplois vacants) de la liste des emplois postulés, les uns à la suite de l'autre (**un formulaire par établissement**). Le candidat veillera à bien retranscrire les données exactes de l'emploi concerné, à peine de nullité de la demande.

Par ailleurs, même si le candidat postule pour plusieurs emplois, une seule copie de l'acte de candidature (annexe A) et des titres requis (diplôme, notoriété, expérience utile, etc...) seront jointes.

DOCUMENTS A ENVOYER A CHAQUE HAUTE ECOLE CONCERNEE SOUS PLI RECOMMANDE :

1. Une copie de la candidature complétée par vos soins telle qu'adressée à l'Administration (acte de candidature modèle 1 ou 2 selon le cas) ;
2. Une copie de l'annexe A : liste des publications et relevé d'expériences professionnelles ;
3. Une copie de l'annexe B : le formulaire « emplois vacants » de l'établissement concerné complété par vos soins et tel qu'adressé à l'Administration ;
4. S'il échet, l'annexe C : état des services dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

C. Informations destinées uniquement aux candidats à une désignation à titre temporaire :

Conditions requises :

L'article 11 du décret du 25 juillet 1996 prévoit :

« Nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit les conditions suivantes au moment de la désignation ou de l'engagement à titre temporaire:

1° [...]

2° jouir des droits civils et politiques;

3° être porteur d'un des titres de capacité pour la fonction à conférer, dans le respect de la réglementation en vigueur;

4° a) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée déterminée, remettre, lors de l'entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel;

b) s'il s'agit d'une désignation ou d'un engagement à durée indéterminée, avoir satisfait à un examen médical vérifiant les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;

5° satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique³;

6° être de conduite irréprochable;

7° satisfaire aux lois sur la milice. »

De la reconnaissance de l'expérience utile :

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la **fonction de maître de formation pratique** doivent justifier **d'une expérience utile reconnue du métier d'au moins deux ans**. Pour

³ Un candidat fournit la preuve de sa connaissance approfondie d'une langue s'il a obtenu, dans cette langue, le diplôme qui est à la base de son recrutement ou le certificat d'enseignement secondaire supérieur ou un bachelier ou un master, ou s'il produit un certificat constatant qu'il a réussi un examen sur la connaissance approfondie de cette langue, devant une commission d'examen constituée par arrêté royal. Cet examen est organisé une fois par an aux alentours du mois de janvier. Pour plus de renseignements à ce sujet, veuillez contacter Monsieur Paul BOUCHÉ (paul.bouche@cfwb.be).

les membres du personnel qui étaient déjà en fonction dans une Haute Ecole avant le 1^{er} février 1999, un an d'expérience utile est exigé. Une copie de la notification de la décision portant reconnaissance de l'expérience utile reconnue par le Gouvernement de la Communauté française doit être annexée à leur candidature.

- Les candidats à une désignation à titre temporaire à la fonction de « **maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle** » – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum dans les sections normales préscolaire, primaire, secondaire et technique moyenne de la catégorie pédagogique doivent remplir la condition d'expérience utile et en outre, être en fonction, selon le cas, comme instituteur préscolaire, instituteur primaire ou régent, nommé ou engagé à titre définitif, dans un établissement d'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour pouvoir exercer les prestations pour lesquelles ils auraient été désignés dans le cadre des ateliers de formation professionnelle, les membres du personnel nommés dans l'Enseignement subventionné doivent avoir obtenu l'accord préalable de leur Pouvoir Organisateur exprimé par le biais d'une demande de « congé pour exercer une autre fonction ou une fonction mieux rémunérée ».

- Pour les candidats à la fonction de **maître de formation pratique pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique**, ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999, aucune expérience utile n'est exigée.

Les candidats qui ne sont pas en possession d'une décision portant reconnaissance de l'expérience utile requise :

- **pour l'exercice de la fonction de maître de formation pratique** (ce point ne concerne pas les candidats pour les cours de bureautique, de coupe et couture ou d'économie domestique ayant déjà fonctionné dans ces cours dans les Hautes Ecoles avant le 1^{er} février 1999),
- **pour l'exercice de la fonction de « Maître de formation pratique – ateliers de formation professionnelle »** – dans un emploi vacant à mi-temps au maximum,

sont invités à introduire, sans attendre, une demande de reconnaissance au titre d'expérience utile.

Les informations nécessaires et les instructions à suivre pour introduire une demande de reconnaissance de l'expérience utile font l'objet d'une circulaire (n°4769) publiée le 10 mars 2014 et consultable sur le portail d'accès aux circulaires émises par Fédération Wallonie-Bruxelles à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/circulaires> ou sont disponibles auprès de Madame Laetitia KALIMBIRIRO (laetitia.kalimbiriro@cfwb.be).

V. SUITES DONNEES A LA CANDIDATURE.

Une liste reprenant les candidatures proposées à une désignation par le Conseil d'Administration de la Haute Ecole au Ministre compétent, ainsi que les candidatures non retenues, sera affichée au tableau d'affichage de la Haute Ecole, ou sur tout autre support informatif en tenant lieu, au plus tard le 25 juin 2018.

Seuls les candidats désignés recevront une notification de leur désignation dans le courant du mois de juillet 2018.

VI. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne qui souhaite davantage d'informations sur le profil de fonction d'un emploi peut prendre contact avec l'établissement concerné, dont les coordonnées figurent sur le site web de chaque établissement :

Haute Ecole Bruxelles-Brabant (HE2B)	http://www.he2b.be
Haute Ecole Charlemagne	http://www.hech.be
Haute Ecole en Hainaut (HEH)	http://www.heh.be
Haute Ecole Albert Jacquard	http://www.heaj.be
Haute Ecole Robert Schuman	http://www.hers.be

Pour les questions d'ordre administratif, la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles est accessible :

- par téléphone du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, au 02/413 20 29 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : recrutement.enseignement@cfwb.be

VII. LISTE DES EMPLOIS VACANTS.

HAUTE ECOLE BRUXELLES-BRABANT Chaussée de Waterloo, 749 1180-Bruxelles				
Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
18.7.2.1	Maître assistant	Biologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.2	Maître assistant	Biologie	3/10	Bruxelles
18.7.2.3	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.4	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.5	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.6	Maître assistant	Droit	1/10	Bruxelles
18.7.2.7	Maître assistant	Education physique	8/10	Bruxelles
18.7.2.8	Maître assistant	Education physique	4/10	Bruxelles
18.7.1.9	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.10	Maître assistant	Psychologie	2/10	Bruxelles
18.7.2.11	Maître assistant	Psychologie	5/10	Bruxelles
18.7.2.12	Maître assistant	Philosophie	6/10	Bruxelles
18.7.2.13	Maître assistant	Psychologie	5/10	Bruxelles
18.7.1.14	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.15	Maître assistant	Psychologie	2/10	Bruxelles
18.7.1.16	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : ludothéconomie	2/10	Bruxelles
18.7.2.17	Maître assistant	Psychologie	3/10	Bruxelles
18.7.2.18	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.19	Maître assistant	Psychologie	7/10	Bruxelles
18.7.2.20	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.21	Maître assistant	Géographie	4/10	Bruxelles
18.7.2.22	Maître assistant	Géographie	1/10	Bruxelles
18.7.2.23	Maître assistant	Géographie	3/10	Bruxelles
18.7.1.24	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.1.25	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.26	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	1/10	Bruxelles
18.7.2.27	Maître assistant	Education physique	2/10	Bruxelles
18.7.2.28	Maître assistant	Education physique	6/10	Bruxelles
18.7.2.29	Maître assistant	Education physique	1/10	Nivelles
18.7.2.30	Maître assistant	Communication	7/10	Nivelles
18.7.2.31	Maître assistant	Education physique	9/10	Nivelles
18.7.2.32	Maître assistant	Sciences sociales	3/10	Bruxelles

18.7.1.33	Maître de formation pratique	Pratique en service social	3/10	Bruxelles
18.7.1.34	Maître de formation pratique	Pratique en service social	2/10	Bruxelles
18.7.1.35	Maître de formation pratique	Pratique en service social	6/10	Bruxelles
18.7.2.36	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	2/10	Bruxelles
18.7.2.37	Maître assistant	Service social	1/10	Bruxelles
18.7.1.38	Maître de formation pratique	Pratique en service social	3/10	Bruxelles
18.7.2.39	Maître assistant	Autre cours à conférer : ludologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.40	Maître assistant	Sciences sociales	5/10	Bruxelles
18.7.2.41	Maître assistant	Chimie	3/10	Bruxelles
18.7.2.42	Maître assistant	Sciences biomédicales	1/10	Bruxelles
18.7.2.43	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.44	Maître assistant	Sciences politiques	3/10	Bruxelles
18.7.2.45	Maître assistant	Droit	1/10	Bruxelles
18.7.2.46	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.47	Maître assistant	Droit	2/10	Bruxelles
18.7.2.48	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	1/10	Bruxelles
18.7.2.49	Maître assistant	Sciences technologiques	10/10	Bruxelles
18.7.2.50	Maître assistant	Sciences technologiques	3/10	Bruxelles
18.7.2.51	Maître assistant	Langue étrangère : allemand	2/10	Bruxelles
18.7.2.52	Maître assistant	Sciences sociales	4/10	Bruxelles
18.7.2.53	Maître assistant	Communication	9/10	Bruxelles
18.7.1.54	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : Bandagisterie, orthésilogie, prothésilogie	1/10	Bruxelles
18.7.2.55	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Bruxelles
18.7.2.56	Maître assistant	Musique et éducation musicale	2/10	Bruxelles
18.7.2.57	Maître assistant	Communication	2/10	Bruxelles
18.7.2.58	Maître assistant	Kinésithérapie	1/10	Bruxelles
18.7.2.59	Maître assistant	Droit	1/10	Bruxelles
18.7.2.60	Maître assistant	Psychologie	1/10	Bruxelles
18.7.2.61	Maître assistant	Kinésithérapie	10/10	Bruxelles
18.7.2.62	Maître assistant	Musique et éducation musicale	1/10	Bruxelles
18.7.2.63	Maître assistant	Droit	5/10	Bruxelles
18.7.2.64	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	1/10	Bruxelles
18.7.2.65	Maître assistant	Education physique	8/10	Nivelles
18.7.1.66	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	1/10	Bruxelles
18.7.2.67	Maître assistant	Langue étrangère : néerlandais	2/10	Bruxelles
18.7.1.68	Maître de formation pratique	Pratique en communication	10/10	Bruxelles
18.7.2.69	Maître assistant	Langue française	3/10	Bruxelles
18.7.2.70	Maître assistant	Droit	2/10	Bruxelles
18.7.2.71	Maître assistant	Psychologie	4/10	Bruxelles
18.7.1.72	Maître de formation pratique	Bureautique	3/10	Bruxelles

18.7.2.73*	Maître assistant	Droit	1/10	Bruxelles
18.7.2.74	Maître assistant	Sciences politiques	2/10	Bruxelles
18.7.2.75	Maître assistant	Biologie	1/10	Bruxelles
18.7.1.76	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
18.7.1.77	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.78	Maître assistant	Philosophie	4/10	Bruxelles
18.7.2.79	Maître assistant	Sciences sociales	5/10	Bruxelles
18.7.2.80	Maître assistant	Biologie	3/10	Bruxelles
18.7.2.81	Maître assistant	Communication	1/10	Bruxelles
18.7.2.82	Maître assistant	Education physique	9/10	Bruxelles
18.7.1.83	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : secondaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.84	Maître assistant	Autre cours à conférer : ludologie	2/10	Bruxelles
18.7.2.85	Maître assistant	Psychologie	4/10	Bruxelles
18.7.2.86	Maître assistant	Droit	3/10	Bruxelles
18.7.2.87	Maître assistant	Droit	2/10	Bruxelles
18.7.1.88	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : secondaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.89	Maître assistant	Sciences sociales	2/10	Bruxelles
18.7.1.90	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.91	Maître assistant	Psychologie	2/10	Bruxelles
18.7.2.92	Maître assistant	Service social	1/10	Bruxelles
18.7.2.93	Maître assistant	Musique et éducation musicale	4/10	Bruxelles
18.7.1.94	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.95	Maître assistant	Psychologie	2/10	Bruxelles
18.7.1.96	Maître de formation pratique	Autre cours à conférer : ludothéconomie	1/10	Bruxelles
18.7.2.97	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Bruxelles
18.7.2.98	Maître assistant	Sciences mathématiques	2/10	Nivelles
18.7.2.99	Maître assistant	Sciences mathématiques	1/10	Bruxelles
18.7.1.100	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	1/10	Bruxelles
18.7.2.101	Maître assistant	Philosophie	1/10	Bruxelles
18.7.1.102	Maître de formation pratique	Economie domestique	9/10	Bruxelles

Remarque :

*Poste n° 18.7.2.73 : Spécialisation en fiscalité

HAUTE ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DU HAINAUT

rue Pierre-Joseph Dumenil, 4

7000 Mons

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
18.3.1.1	Maitre de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	5/10	Mons
18.3.1.2	Maitre de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	5/10	Tournai
18.3.1.3	Maitre de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : primaire	5/10	Tournai
18.3.1.4	Maitre de formation pratique	Bureautique	10/10	Mons/Tournai
18.3.1.5	Maitre de formation pratique	Pratique en service social	10/10	Mons/Tournai
18.3.1.6	Maitre de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques	5/10	Mons/Tournai
18.3.1.7	Maitre de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.8	Maitre assistant	Chimie	4/10	Mons
18.3.2.9	Maitre assistant	Communication	6/10	Tournai
18.3.2.10	Maitre assistant	Communication	5/10	Mons
18.3.2.11	Maitre assistant	Dessin et Education plastique	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.12	Maitre assistant	Dessin et Education plastique	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.13	Maitre assistant	Education physique	6/10	Mons/Tournai
18.3.2.14	Maitre assistant	Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.15	Maitre assistant	Histoire	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.16	Maitre assistant	Langue étrangère : langue anglaise	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.17	Maitre assistant	Langue étrangère : langue néerlandaise	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.18	Maitre assistant	Langue française	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.19	Maitre assistant	Langue française	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.20	Maitre assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.21	Maitre assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.22	Maitre assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.23	Maitre assistant	Pédagogie et méthodologie	6/10	Mons/Tournai
18.3.2.24	Maitre assistant	Sciences mathématiques	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.25	Maitre assistant	Sciences mathématiques	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.26	Maitre assistant	Sciences sociales	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.27	Maitre assistant	Sciences sociales	5/10	Mons/Tournai
18.3.2.28	Maitre assistant	Sciences sociales	10/10	Mons/Tournai
18.3.2.29	Maitre assistant	Sciences sociales	1/10	Mons/Tournai
18.3.2.30	Maitre assistant	Techniques de développements en informatique	10/10	Mons
18.3.2.31	Maitre assistant	Techniques graphiques et infographiques	5/10	Mons
18.3.2.32	Maitre assistant	Tourisme	5/10	Tournai

HAUTE ECOLE CHARLEMAGNE

Rue des Rivageois, 6

4000 Liège

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
PE 18.4.2.1	Maître assistant	Agronomie	2/10	Huy-Gembloux
PE 18.4.2.2	Maître assistant	Agronomie	2/10	Huy
PE 18.4.2.3	Maître assistant	Agronomie	5/10	Huy
PE 18.4.2.4	Maître assistant	Autres cours à conférer : développement durable	4/10	Liège - Libramont
PE 18.4.2.5	Maître assistant	Biologie	5/10	Liège - Verviers
PE 18.4.2.6	Maître assistant	Chimie	10/10	Sart-Tilman
PE 18.4.2.7	Maître assistant	Construction	2/10	Liège
PE 18.4.2.8	Maître assistant	Education physique	5/10	Liège
PE 18.4.2.9	Maître assistant	Education physique	5/10	Liège
PE 18.4.2.10	Maître assistant	Education physique	5/10	Liège
PE 18.4.2.11	Maître assistant	Electromécanique, mécanique, énergie	10/10	Huy
PE 18.4.2.12	Maître assistant	Histoire	2/10	Liège
PE 18.4.2.13	Maître assistant	Histoire de l'art	1/10	Gembloux
PE 18.4.2.14	Maître assistant	Langue étrangère : Espagnol	3/10	Liège
PE 18.4.2.15	Maître assistant	Langue française	3/10	Liège
PE 18.4.2.16	Maître assistant	Langue française	3/10	Verviers
PE 18.4.2.17	Maître assistant	Langues étrangères: Anglais - allemand	10/10	Liège - Huy
PE 18.4.2.18	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	5/10	Liège
PE 18.4.2.19	Maître assistant	Psychologie	2/10	Liège
PE 18.4.2.20	Maître assistant	Psychologie	2/10	Liège
PE 18.4.2.21	Maître assistant	Sciences économiques	5/10	Liège
PE 18.4.2.22	Maître assistant	Tourisme	5/10	Liège - Libramont

HAUTE ECOLE ROBERT SCHUMAN

Rue Fontaine aux mûres, 13b

6800 Libramont

Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
18.5.2.1	Maître assistant	Education physique	1/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.2	Maître assistant	Electricité, électronique, informatique industrielle, télécommunications	10/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.3	Maître assistant	Droit	1/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.4	Maître assistant	Chimie	2/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.5	Maître assistant	Kinésithérapie	4/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.6	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.7	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.8	Maître assistant	Sociologie	1/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.9	Maître assistant	Langues étrangères (anglais-allemand)	7/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.1.10	Maître de formation pratique	Pratique de l'accompagnement psycho-éducatif	2/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.11	Maître assistant	Chimie	5/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.12	Maître assistant	Soins infirmiers	4/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.1.13	Maître de formation pratique	Pratique en service social	10/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.14	Maître assistant	Sciences économiques	3/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.15	Maître assistant	Kinésithérapie	5/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.16	Maître assistant	Kinésithérapie	3/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.17	Maître assistant	Kinésithérapie	7/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.18	Maître assistant	Sciences mathématiques	7/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.19	Maître assistant	Sciences biomédicales	10/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.20	Maître assistant	Education physique	3/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.21	Maître assistant	Psychologie	10/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.22	Maître assistant	Langues étrangères (néerlandais-anglais)	10/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.1.23	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : Education physique**	1/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.1.24	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : Education physique***	1/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.1.25	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : préscolaire	2/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.26	Maître assistant	Construction	2/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.1.27	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : français	2/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.1.28	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : anglais-allemand	2/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.29	Maître assistant	Sciences mathématiques	5/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.30	Maître assistant	Sciences biomédicales	7/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.31	Maître assistant	Sciences économiques	5/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.32	Maître assistant	Sciences biomédicales	5/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.33	Maître assistant	Langues étrangères (anglais-allemand)	10/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.1.34*	Maître de formation pratique	Pratique en soins infirmiers	10/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.1.35	Maître de formation pratique	Bureautique	10/10	Libramont, Arlon, Virton

18.5.2.36	Maître assistant	Sciences biomédicales	6/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.37	Maître assistant	Droit	6/10	Virton, Libramont, Arlon
18.5.2.38	Maître assistant	Construction	4/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.39	Maître assistant	Musique et Education musicale	4/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.1.40	Maître de formation pratique	Ateliers de formation professionnelle : Section normale primaire	3/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.1.41	Maître de formation pratique	Pratique en service social	7/10	Arlon, Virton, Libramont
18.5.2.42	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Virton, Arlon, Libramont
18.5.2.43	Maître assistant	Soins infirmiers	5/10	Libramont, Arlon, Virton
18.5.2.44	Maître assistant	Langue française	2/10	Virton, Arlon, Libramont

Remarques

*Poste n° 18.5.1.34 : accompagnement en stage dans les services des SOINS INTENSIFS et des URGENCES + cours de pratique soins infirmiers en soins intensifs, urgences et chirurgie

**Poste n° 18.5.1.23 : filles

***Poste n°18.5.1.24 : garçons

HAUTE ECOLE ALBERT JACQUARD				
Rue Godefroid 32 (1er étage) 5000 Namur				
Emploi n°	Fonction	Cours à conférer	Volume de la charge	Lieu(x)
18.6.2.1	Maître assistant	Art, culture et techniques artistiques	1/10	Namur
18.6.2.2	Maître assistant	Communication	5/10	Tamines/Namur
18.6.2.3	Maître assistant	Dessin et éducation plastique	5/10	Namur
18.6.2.4	Maître assistant	Droit	2/10	Liège
18.6.2.5*	Maître assistant	Droit *	2/10	Namur
18.6.2.6	Maître assistant	Géographie	2/10	Namur
18.6.2.7	Maître assistant	Histoire	1/10	Namur
18.6.2.8	Maître assistant	Histoire	1/10	Namur
18.6.2.9	Maître assistant	Informatique de gestion	1/10	Liège
18.6.2.10	Maître assistant	Informatique de gestion	5/10	Tamines/Namur
18.6.2.11	Maître assistant	Informatique de gestion	3/10	Liège
18.6.2.12	Maître assistant	Langue étrangère: anglais	5/10	Namur
18.6.2.13	Maître assistant	Langue étrangère: néerlandais	5/10	Tamines/Namur
18.6.2.14	Maître assistant	Langue française	5/10	Liège
18.6.2.15	Maître assistant	Langue française	7/10	Tamines/Namur
18.6.2.16	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Namur
18.6.2.17	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Namur
18.6.2.18	Maître assistant	Pédagogie et méthodologie	10/10	Namur

18.6.2.19	Maître assistant	Physique	5/10	Namur
18.6.1.20	Maître de formation pratique	Pratique en art, culture et techniques artistiques	10/10	Namur
18.6.2.21	Maître assistant	Sciences économiques	4/10	Tamines/Namur
18.6.2.22	Maître assistant	Sciences mathématiques	6/10	Tamines/Namur
18.6.2.23	Maître assistant	Sciences mathématiques	4/10	Tamines/Namur
18.6.2.24	Maître assistant	Sciences mathématiques	4/10	Namur
18.6.2.25	Maître assistant	Sociologie	1/10	Namur
18.6.1.26	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en informatique	6/10	Namur
18.6.1.27	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en informatique	1/10	Namur
18.6.1.28	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	7/10	Namur
18.6.1.29	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	2/10	Namur
18.6.1.30	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	3/10	Namur
18.6.1.31	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	8/10	Namur
18.6.1.32	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	2/10	Namur
18.6.1.33	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	1/10	Namur
18.6.1.34	Maître de formation pratique	Travaux pratiques en techniques graphiques et infographiques	4/10	Namur

Remarque :

*Poste n° 18.6.2.5 : Droits d'auteur

**ACTE DE CANDIDATURE A UN CHANGEMENT D'AFFECTATION, UN CHANGEMENT DE FONCTION,
UNE MUTATION, UNE EXTENSION DE CHARGE
- MODELE 1 -
(RESERVE AUX MEMBRES DU PERSONNEL NOMMES A TITRE DEFINITIF)**

ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

DCA (*) Changement d'Affectation Réservé aux membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole	DCF (*) Changement de Fonction De maître assistant à chargé de cours ou inversement sur base volontaire	DM (*) Mutation Transfert, dans la même fonction, vers une autre Haute Ecole organisée par la Fédération Wallonie- Bruxelles	DEC (*) Extension de Charge Pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pas une charge complète
---	---	--	--

(*) Biffer les colonnes inutiles

Haute Ecole que concerne la candidature : compléter l'annexe B « formulaire emplois vacants »

NOM **PRENOM**
Date de naissance **Nationalité** **Sexe : M / F**
ADRESSE : **N°**
CODE POSTAL : **LOCALITE :**
TELEPHONE : **GSM :**
E-MAIL

TITRES DE CAPACITE :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Fonction à laquelle vous êtes nommé (indiquer les cours conférés) :

.....

Date de la nomination :

Pour les membres du personnel en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute Ecole :

Haute Ecole où vous êtes affecté à titre définitif ou dans laquelle vous étiez affecté à titre définitif lors de votre mise en disponibilité par défaut d'emploi :

.....

- date de mise en disponibilité par défaut d'emploi (**DCA**) :

- fonction y exercée :

- cours y enseignés :

.....

.....

- volume de la charge :

Pour les membres du personnel nommés à titre définitif qui n'ont pas une charge complète :

volume de la charge actuelle pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer :

.....

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable)

COMPLETER L'ANNEXE A

ACTE DE CANDIDATURE A UNE DE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE

- **MODELE 2** -

ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019

TDIEC (*)	CTDI(*)	CTDD(*)
MODELE DE CANDIDATURE A UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1 PAR EXTENSION DE CHARGE	MODELE DE CANDIDATURE A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE POUR UNE DUREE INDETERMINEE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1	MODELE DE CANDIDATURE A UNE DESIGNATION A TITRE TEMPORAIRE POUR UNE DUREE DETERMINEE DANS UN EMPLOI VACANT D'UNE FONCTION DE RANG 1

(*) Biffer les colonnes inutiles

Haute Ecole que concerne la candidature : compléter l'annexe B « formulaire emplois vacants »

NOM **PRENOM**
Date de naissance **Nationalité** **Sexe : M / F**
ADRESSE : **N°**
CODE POSTAL : **LOCALITE** :
TELEPHONE : **GSM** :
E-MAIL

TITRES DE CAPACITE :

Dénomination exacte et complète	Date de délivrance	Etablissement

Reconnaissance d'expérience utile délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les Maîtres de formation pratique :
 Cours pour lequel la reconnaissance a été octroyée :
 Date de décision :

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une **durée indéterminée** :
 Indiquer les cours dispensés :
 Date de désignation :
 Haute Ecole :

Fonction à laquelle vous êtes désigné à titre temporaire pour une **durée déterminée** :
 Indiquer les cours dispensés :
 (n° emploi vacant dans l'appel de mars 2016 et/ou l'appel de mars 2017) :
 Date de désignation :
 Haute Ecole :
 Etablissement d'enseignement où vous êtes affecté actuellement :
 - fonction exercée :
 - cours dispensés :
 - volume de la charge actuelle :
 (pour laquelle vous êtes rémunéré, prestée en tant que temporaire désigné pour une durée indéterminée dans la même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer)

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

ANNEXE B : FORMULAIRE EMPLOIS VACANTS

Nom et coordonnées de la Haute Ecole auprès de laquelle vous introduisez votre candidature :

.....

.....

.....

Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction sollicitée ⁴	Cours à conférer	Volume de la charge	A indiquer ci-dessous soit DCA, DCF, DM, DEC, TDIEC, CTDI ou CTDD

Fait à, le

(signature précédée de la mention manuscrite « certifié sur l'honneur sincère et véritable »)

⁴ Soit MFP (Maître de formation pratique), MA (Maître-assistant) ou CC (chargé de cours).

(3) - D.S. = enseignement secondaire supérieur - SUP = enseignement supérieur - FP = en fonction principale - FA = en fonction accessoire